

**COMPTE-RENDU DE LA CLI, COMMISSION LOCALE D'INFORMATION  
DES CNPE BUGHEY & IONISOS**

**Séance du 1<sup>er</sup> février 2022**

En visioconférence

**Excusé(e)s** : M. François PAYEBIEN, Sous-préfet de Belley, M. Charles de la VERPILLIERE, Député de l'Ain, M. GUETAT, 1er Adjoint maire VILLEFONTAINE, M. Joël BRUNET, Maire de Château Gaillard, M. Jean-Pierre GAGNE, Maire de LOYETTES, M. le docteur BARADEL.

**Présents** : autour de 45 personnes connectées (jusqu'à 48 personnes)

**Jean-Yves FLOCHON – Président de la CLI** souhaite la bienvenue à tous les participants, indique que même si les précédentes CLI avaient repris en présentiel, nous nous retrouvons aujourd'hui [au regard de la situation sanitaire] en visioconférence ce soir. M. FLOCHON invite tout le monde à couper les micros lorsqu'ils ne sont pas utilisés (information également présente dans le tchat), remercie ceux qui ont préparé la réunion de ce soir et la réunion du Bureau, salue les représentants et le directeur de la CNPE du Bugey, les représentants de l'ASN, Autorité de Sûreté Nucléaire, les représentants de l'administration qui participent régulièrement à aux travaux de la CLI, Viviane VAUDREY, conseillère départementale et Franck COURTOIS, Directeur de l'environnement au Département.

**Jean-Yves FLOCHON** salue les représentants de la presse, de la Voix de l'Ain et du Progrès, qui ont fait savoir qu'ils participeront au suivi de ces travaux.

Même si les conditions sont plus difficiles en visioconférence, M. FLOCHON invite les participants à s'exprimer avec les outils à disposition, puis énonce **l'ordre du jour de la séance** :

- **Bilan de la campagne d'arrêt de réacteur 2021 et programme industriel 2022**
- **Présentation des événements d'exploitation**
- **Actualités du CNPE**
- **Point sur le fonctionnement des Diesels d'Ultime Secours (DUS)**
- **Information sur la procédure de consultation du public sur les dispositions proposées par EDF pour améliorer la sûreté des réacteurs dans le cadre du 4<sup>ème</sup> réexamen périodique**
- **Questions diverses : budget de la CLI 2022 (information)**

## **1. Bilan de la campagne d'arrêt de réacteur 2021 et programme industriel 2022**

*Présentation par Pierre-Louis BOYER, Directeur du CNPE du Bugey*

**Pierre-Louis BOYER** : bonsoir mesdames et bonsoir messieurs, j'espère que vous m'entendez correctement, il me semble que pour améliorer la bande passante, il vaut mieux couper les caméras, sinon le réseau supporte assez mal la présentation écrite et le son.

Comme habituellement en CLI de début d'année, on fait un bilan de la campagne d'arrêt 2021 et la présentation de la campagne d'arrêt 2022, alors je passe assez vite, car la campagne 2021 et les visites décennales, on en parle maintenant depuis longtemps puisque la première visite décennale a eu lieu en janvier 2020 et il n'y a pas quelque chose qui ressemble plus à une visite décennale qu'une autre visite décennale et donc les présentations sont toujours valables.

Il commente la présentation.

**Joël GUERRY - Sortir du Nucléaire Bugey (tchat)** : il me semble que les générateurs de vapeur de Bugey 5 datent de 1993. N'aurait-il pas fallu les remplacer, d'autant que dans les travaux du grand carénage, vous annoncez le remplacement de vieux composants ?

**Pierre-Louis BOYER** : effectivement, tous les générateurs de vapeur ont déjà été remplacés sur le site de Bugey ; le remplacement dans les années 90 sont intervenus plus tôt que prévu, et les générateurs qu'on installe maintenant sont surveillés, nettoyés de manière différente, nous avons procédé à des nettoyages chimiques, on l'a fait sur le réacteur numéro 5, 3 et ensuite 4 justement pour garantir dans le temps une parfaite tenue de nos générateurs et ce qui nous permet de ne pas envisager de remplacer les générateurs de vapeur sur le site de Bugey parce qu'ils sont en parfait état.

**Joël GUERRY (tchat)** : oui mais ceux du réacteur 5 sont vieux... 1993 par rapport aux autres réacteurs.

**Pierre-Louis BOYER** : oui mais « vieux » n'est pas un adjectif technique, ce qui compte, c'est l'état de nos générateurs de vapeur, les générateurs de vapeur sont contrôlés tous les arrêts et aujourd'hui sont maintenus et peuvent continuer à fonctionner en assurant un fonctionnement en toute sûreté.

**Richard ESCOFFIER – ASN, Autorité de Sûreté Nucléaire** : bonjour, sans rentrer dans le détail, les nouveaux générateurs de vapeur ne sont pas les mêmes que les anciens, donc on peut dire que les premières générations de générateurs de vapeur ont vieilli plus vite que prévu alors que les nouveaux ont un comportement et des phénomènes de vieillissement bien moindres, ce n'est pas la même nuance d'acier, notamment pour les tubes.

**Joël GUERRY (tchat)** : pourquoi des épreuves hydrauliques pour l'arrêt de Bugey 2 n'ont-elles pas été faites lors de VD4 ? Déjà en 1993 ?

**Pierre-Louis BOYER** : oui, c'est compliqué à distance. Alors « pourquoi des épreuves hydrauliques pour l'arrêt de Bugey 2 n'ont-elles pas été faites lors de VD4 ? ». Il y a des épreuves hydrauliques programmées sur des arrêts. Donc, il a des épreuves hydrauliques qui avaient été prévues deux arrêts après la visite décennale et qui sont décalées car la crise Covid a retardé la fin de cette visite décennale. A cause de la crise Covid, on a décalé de six mois le recouplage au réseau du réacteur numéro 2, et donc d'autant les arrêts suivants. Ce qui fait que si on avait laissé les épreuves hydrauliques sur l'arrêt de 2023, on aurait dépassé les échéances réglementaires et donc cela nous a obligé à anticiper d'un arrêt une dizaine d'épreuves hydrauliques ; comme ce sont des activités plus lourdes, elles prennent plus de temps et elles allongent la durée de l'arrêt. Donc, en fait, ce n'étaient

pas des épreuves à faire sur l'arrêt de la 4ème visite décennale, c'étaient des épreuves qui étaient à faire deux ans plus tard mais qu'on ne peut plus faire pendant l'arrêt suivant parce qu'on dépasserait la butée réglementaire ; j'espère que j'ai été assez clair sur le sujet.

**Thierry CAILLON (tchat)** : En France, l'ASN impose le rehaussement du niveau de sûreté lors des VD et réexamen de sûreté, alors qu'aux USA, l'autorité de sûreté demande à ce que le niveau de sûreté soit maintenu. Qu'est ce qui explique cette différence d'approche ? Et au niveau mondial, quelle est la position majoritaire parmi ces 2 positions ?

**Richard ESCOFFIER** [question non traitée pendant la CLI, réponse en deux parties, formulée après la CLI] :

« *En France, l'ASN impose le rehaussement du niveau de sûreté lors des VD et réexamen de sûreté, alors qu'aux USA, l'autorité de sûreté demande à ce que le niveau de sûreté soit maintenu. Qu'est ce qui explique cette différence d'approche ?* » Dans certains pays, les installations ont une durée de vie accordée au moment de la mise en service. En ce sens, du moment qu'elles sont conformes aux exigences de l'autorisation de départ, elles fonctionnent au bénéfice du droit acquis. Ce n'est que si, à l'approche de l'expiration de la 'licence' initiale, l'exploitant souhaite prolonger cette durée de vie, qu'une discussion s'engage sur les renforcements de sûreté.

« *Et au niveau mondial, quelle est la position majoritaire parmi ces 2 positions ?* » Difficile de répondre à cette question car nous n'avons pas vraiment de statistiques. La position de l'ASN sur le fait que les études de réévaluation de sûreté et les objectifs radiologiques associés soient considérés au regard des objectifs de sûreté applicables aux nouveaux réacteurs, tels que l'EPR, est conforme aux recommandations de l'association WENRA des responsables des Autorités de sûreté nucléaire d'Europe.

## **2. Présentation des évènements d'exploitation**

*Présentation par Sylvie JEGOU, Responsable sûreté-qualité - EDF et Cécile MACHET, Responsable environnement & transport - EDF*

**Sylvie JEGOU** commente les présentations suivantes :

- Défaut de configuration du circuit d'eau brute secourue pour le refroidissement intermédiaire de l'unité n°3
- Écart de montage sur une vanne d'injection de soude sur le système d'aspersion de l'enceinte de l'unité n°4

**Sylvie JEGOU** commente les présentations suivantes :

- Dépassement du seuil d'activité volumique de l'air évacué aux cheminées de ventilation du bâtiment des auxiliaires nucléaires généraux
- Cumul d'émissions de fluides frigorigènes supérieur à 100 kg
- Dépassement de la limite réglementaire de flux annuel des métaux totaux –Mise à jour

**Joël GUERRY (tchat)** : d'où proviennent ces métaux, est-ce en lien avec des corrosions des tuyauteries ?

**Cécile MACHET** : une partie vient bien des tuyaux mais il y a des systèmes de traitement aussi qui sont mis en place pour éviter la corrosion des tuyauteries ; c'est l'usure normale et prévue des tuyauteries.

**Louis-Pierre BOYER** : en fait, c'est prévu dans l'arrêté de rejet, sauf que le niveau de rejet avait été sous-estimé, et qu'il est en cours de modification et qu'il y a eu un passage en CODERST récemment.

**Pierre BOILEAU** : concernant le flux métaux lourds, peut-on avoir les chiffres des années précédentes ?

**Cécile MACHET** : ils étaient équivalents, ils sont suivant les années entre 70 et 100 kg ; et évidemment ils sont publiés chaque année dans notre rapport annuel de l'environnement.

**Éric BONNAT (tchat)** : des métaux lourds dans le Rhône, on ne peut pas dire qu'il n'y a pas de problème environnemental.

**Cécile MACHET** : je vois dans les remarques qu'« on ne peut pas dire qu'il n'y a pas de problème environnemental », évidemment, ces métaux lourds font l'objet d'une évaluation d'impact qui a montré l'absence d'impact sur l'environnement...

**Louis-Pierre BOYER** : ...ce sont des métaux, pas des métaux lourds...

**Cécile MACHET** : ...après ils font partie, c'est ce qu'on appelle dans l'arrêté INB, des inconvénients, c'est-à-dire que toute installation industrielle émet des rejets, qu'elle soit nucléaire ou autre, c'est-à-dire que ces rejets sont encadrés par un arrêté, et en l'espèce, cette déclaration d'événement n'est pas liée au fait de l'usure de nos circuits et du coup que l'eau que l'on rejette contient des particules métalliques, c'est parce que la somme de ces métaux dépasse la valeur autorisée dans l'arrêté de rejet encore une fois pour une raison de sous-estimation initiale de cette valeur-là et de nouvelles études ont permis de présenter une nouvelle valeur qui est passée en CODERST récemment et que logiquement, c'est la dernière fois qu'on vous présentait cet événement-là puisque dans les prochaines années, avec les nouvelles valeurs de l'arrêté de rejet, on respectera.

**Éric BONNAT (tchat)** : D'accord mais on peut tout de même dire que ce n'est pas une bonne nouvelle.

**Frédéric MOSNERON DUPIN (tchat)** : votre voiture émet des gaz dans l'environnement, ce n'est pas une bonne nouvelle.

**Jean-Yves FLOCHON** merci pour ces précisions, je comprends effectivement les réactions qu'il peut y avoir, mais dans un cadre réglementaire, il convient d'explicitier sans en rajouter, sans en enlever.

La question suivante dans le tchat est énoncée par M. CHAIZE et porte sur la possibilité de se procurer les présentations pour faire une synthèse en conseil municipal sa commune.

**Jean-Yves FLOCHON** confirme que les présentations sont sur le site du Département et énonce le point suivant de l'ordre du jour, concernant les actualités de la centrale nucléaire du Bugey.

### **3. Actualités du CNPE du Bugey**

*Présentation par Pierre-Louis BOYER, Directeur du CNPE du Bugey*

**Pierre-Louis BOYER** présente les actualités.

**Jean-Yves FLOCHON** remercie EDF de ces informations et ajoute qu'elles *confirment, notamment, sur le plan du fonctionnement de notre économie locale et de l'emploi le travail qui est réalisé et les*

*efforts pour obtenir les recrutements souhaités importants et c'est toujours un enjeu essentiel sur l'ensemble de ce territoire.*

#### **4. Point sur le fonctionnement des DUS – Diesels d'Ultime Secours**

*Présentation par Pierre-Louis BOYER, Directeur du CNPE du Bugey*

**Pierre-Louis BOYER** : c'était une demande d'un des membres de la CLI d'avoir une présentation plus précise des Diesels d'Ultime Secours.

**Pierre-Louis BOYER** présente ce point-là.

**Joel GUERRY (tchat)** : Quel est le fabricant des DUS installés à Bugey ?

**Pierre-Louis BOYER** : ABC. Alors, j'anticipe votre question M. GUERRY, vous avez dû lire dans la presse qu'il y a des DUS qui avaient été construits par d'autres constructeurs, nous n'avons que ABC.

**Philippe DE-ROUGEMONT (tchat)** : Est-il envisagé d'installer un 2<sup>ème</sup> DUS par réacteur ? Comme exigé au début par l'ASN ? Merci.

**Pierre-Louis BOYER** : Alors non, parce que, comme je vous l'ai dit, sur une installation comme la nôtre, on a beaucoup de redondances sur les pertes électriques, et en fait, le Diesel d'Ultime Secours est une troisième voie, c'est une troisième voie d'alimenter des systèmes de sauvegarde, on a déjà deux diesels de secours, deux diesels de sauvegarde dont on parlait tout à l'heure qui sont installés depuis l'origine, alors, je ne parle pas de l'alimentation classique, parce qu'en fonctionnement normal, on prend l'électricité sur le réseau, en fait on produit de l'électricité mais on en récupère une partie pour faire fonctionner nos auxiliaires, en cas de perte du réseau, on a deux diesels de sauvegarde, donc en fait qui alimentent par deux voies différentes des systèmes de sauvegarde et le DUS, c'est finalement une troisième voie électrique de secours qui alimente un troisième jeu de systèmes de sauvegarde avec l'installation de pompes supplémentaires, d'échangeurs supplémentaires sur l'aspersion-enceintes, par exemple qui alimente aussi de manière particulière des systèmes de refroidissement de la piscine ; donc on est déjà à un niveau de redondance extrêmement élevé, donc, il n'est pas prévu d'installer un [troisième] DUS.

**Frédéric MOSNERON DUPIN (tchat)** : Quel est le coût d'un DUS ?

**Pierre-Louis BOYER** : Alors, c'est 39 millions par DUS, donc quatre fois 39 millions, et 14 millions pour tous les dévoiements et les raccordements électriques.

**Pierre BOILEAU** : La proximité des DUS ne crée-t-elle pas un risque de mode commun ?

**Pierre-Louis BOYER** : ...pas sûr de comprendre la question...un risque de mode commun c'est quand un événement peut affecter deux équipements redondants, là, chaque DUS est affecté à un réacteur et le rôle de chaque DUS, c'est de résister à toutes les agressions externes justement pour alimenter en électricité, du coup, au contraire, bien au contraire, on renforce la redondance par des circuits qui sont dimensionnés à des événements qui sont bien au-delà de ce qu'on imagine de manière commune en termes d'agression climatique...je laisserai la question pour M. ESCOFFIER.

**Philippe DE-ROUGEMONT (tchat)** : La FARN intervient sous 24h. Mais le DUS se met-il en marche automatiquement ? Sous quel délai ? Merci.

**Pierre-Louis BOYER :** oui, oui, le DUS se met en fonctionnement sur des critères ou alors automatiquement et il est autonome pendant 72 heures, et comme la FARN intervient au bout de 24 heures, c'est juste pour souligner le fait qu'il n'y aura jamais de rupture de fonctionnement du DUS parce que l'on pourra refaire le plein, remettre du gasoil dans le DUS avant que sa réserve soit épuisée, et avec la FARN, on garantit a minima un fonctionnement pendant 15 jours d'affilé des quatre DUS.

**Joël GUERRY (tchat) :** Combien durent les essais mensuels ?

**Pierre-Louis BOYER :** ...je ne sais pas M. GUERRY, je ne sais pas, je ne peux pas vous répondre, mais ce n'est pas à la durée d'un essai qu'on juge son efficacité, c'est au respect des critères qui sont définis dans les règles d'essais périodiques qui garantissent le bon fonctionnement, la capacité de DUS à remplir ses objectifs de sureté.

**Joël GUERRY (tchat) :** Pas d'incendie sur les DUS de Bugey comme à Saint-Alban ?

**Pierre-Louis BOYER :** ...non, M. GUERRY, pas d'incendie sur les DUS de Bugey comme à Saint-Alban, alors pas d'incendie, sinon, on aurait évidemment communiqué sur le sujet.

**Pierre BOILEAU (tchat) :** Quid justement en cas de chute d'avion ?

**Pierre-Louis BOYER :** Alors, on peut tout imaginer ; vous savez qu'aujourd'hui, le site fait l'objet d'une exclusion de survol – 1 000 mètres au-dessus du site, et dans un rayon de 5 000 mètres, et que toute intrusion dans cet espace aérien est détectée par le CNOA [NDLR : centre national des opérations aériennes], et qui aurait des moyens d'action qu'on ne peut évidemment pas développer ici en cas de suspicion d'intrusion malveillante dans l'espace aérien du site.

**Jean-Yves FLOCHON :** Merci de ces réponses et de ce rappel sur les éléments de protection du site nucléaire du Bugey.

**Thierry CAILLON (tchat) :** Question pour l'ASN : y a-t-il d'autres pays dans le monde qui, lors du retour d'expérience de Fukushima, ont décidé l'installation de DUS comme en France ?

**Richard ESCOFFIER, ASN :** Je n'ai pas une vision complète de ce qu'ont fait tous les pays mais il y a un certain nombre de pays qui effectivement ont renforcé les sources électriques des réacteurs, qui ont eu la même démarche ; si on prend l'exemple du Japon, ils ont notamment renforcé leur diesel par des digues supplémentaires, donc le terme « DUS » est un terme français avec des choix français qui ont été de rajouter un diesel sans tenir compte des digues qui protégeaient les centrales, il y a d'autres pays qui ont renforcé les digues, ça c'est une démarche qui est propre à chaque pays, donc vous dire qu'il y a les même DUS qui ont été construits ailleurs, à ma connaissance, il n'ont pas été installées sur les réacteurs chinois qui sont de conception assez similaires aux français, par contre les Chinois ont investi sur des diesels mobiles qui sont parqués à quelques distances du site sur des hauteurs et qui seraient amenés sur place, donc, les réponses des pays sont différentes.

**Philippe MOREL (tchat) :** quel est l'intérêt de concentrer en un même lieu les DUS sur le périmètre de la centrale.

**Pierre-Louis BOYER :** ...je ne suis pas sûr de comprendre la question, mais en fait, il n'y pas de perte d'efficacité des DUS du fait qu'ils soient situés au même endroit, dans la mesure où ils sont conçus pour résister aux agressions dont on parlait tout à l'heure, il n'y a pas d'intérêt ni d'enjeux à les déplacer sur le site, en revanche, il y avait un intérêt à ce qu'ils soient assez proches des tranches, des réacteurs, parce qu'en fait les DUS sont reliées évidemment aux réacteurs par des câbles qui sont dans des galeries souterraines, ce sont des travaux qui ont été extrêmement lourds, des travaux que l'on appelle de VRD qui ont nécessité une programmation particulière, parce quand on éventre des

voies de passages pour faire passer les câbles, on ne peut pas faire passer d'autres véhicules, donc ça répond aussi à un enjeu d'occupation des sols, parce que même si le site est très grand, il faut garantir dans la durée que l'on disposera toujours de l'espace suffisant pour toutes les installations qu'on y met donc il n'avait pas de gain ou de dégradation, de désavantage à les mettre à ces endroits-là plutôt qu'à les espacer.

**Jean-Yves FLOCHON** remercie pour ces réponses et propose de passer au point suivant de l'ordre du jour de la CLI.

##### **5. Information sur la procédure de consultation du public sur les dispositions proposées par EDF pour améliorer la sûreté des réacteurs dans le cadre du 4ème réexamen périodique**

*Présentation par Mme Nour KHATER, Cheffe de la division de Lyon, ASN, et M. Richard ESCOFFIER, Chef du Pôle 'Réacteurs à eau pressurisée', ASN*

**Nour KHATER** présente les informations.

**Philippe DE-ROUGEMEONT (tchat)** : Est-ce que l'autorisation d'exploitation sans durée est une nouveauté ou est-ce que cela a été le cas dès la construction des centrales ?

**Richard ESCOFFIER, ASN** [question non traitée pendant la CLI, réponse formulée après la CLI] : En France, les décrets d'autorisation de création ne mentionnaient pas de durée d'exploitation. Ce n'est pas spécifique au nucléaire puisque, pour les installations classées (industries, raffineries...), il n'y en a pas non plus. Le corollaire de cette absence de durée est l'obligation de faire des réexamens périodiques.

**Philippe DE-ROUGEMEONT (tchat)** : Une limite de durée d'exploitation est-elle envisagée ? 80 ans ? 100 ans ? L'hypothèse initiale d'exploitation sur 40 ans serait alors doublée. Assume-t-on bien ce dépassement à l'ASN ?

**Richard ESCOFFIER, ASN** [question non traitée pendant la CLI, réponse formulée après la CLI] : Il faudrait poser la question à EDF qui réalise les études. A ce stade, les mises à jour des études soumises à l'ASN dans le cadre de la 4ème visite décennale justifient certains équipements pour 50 ans, sans aller au-delà de 60 ans pour d'autres. Formellement, la maîtrise du vieillissement n'est à ce stade démontrée que pour 50 ans et l'ASN a déjà alerté EDF sur le fait que, pour aller au-delà, il faudrait rapidement produire de nouvelles études.

**Jean-Yves FLOCHON** : merci beaucoup pour cette présentation très complète, il y avait une question sur la durée d'exploitation des centrales, je dirais qu'à chaque jour suffit sa peine, nous sommes aujourd'hui dans une logique de visite décennale qui vient prolonger effectivement – et c'est une réponse que vous avez donnée qui me semble donc claire – à la fois dans leur objectif et dans leur portée en termes de temporalité.

**Nour KHATER** : je n'ai pas vu s'il y avait des questions spécifiques sur le tchat, mais j'ai l'impression que M. ESCOFFIER a déjà répondu à une partie des questions, est-ce qu'il y en a d'autres ?

**Jean-Yves FLOCHON** : est-ce que par rapport au dernier slide qu'on va vous remettre il y a des questions particulières ?

**Joël GUERRY (oral)** : ... moi, j'ai une question, j'étais en train de l'écrire, mais... : en fait, comment la CLI va être associée à l'analyse de rapport de Bugey II au moment de l'enquête publique ? Parce que l'enquête publique ne dure qu'un mois je crois, si je me réfère à ce qui se passe à Tricastin, vous

avez dit 2<sup>ème</sup> semestre, on espère que ce ne sera pas en juillet-août quand même, mais en un mois, pour la CLI, cela ne me semble pas possible de donner un avis, donc il nous faudrait plus de temps ; est-ce qu'on pourrait avoir le rapport avant ? Comment on va s'organiser au niveau de la CLI pour regarder ce rapport, pour l'analyser ? Est-ce qu'on fait appel à une expertise ? Est-ce qu'il faut créer un groupe de travail ? Voilà un peu toutes les questions que je pose.

**Jean-Yves FLOCHON** : Oui, merci de poser cette question M. GUERRY, j'y reviendrai dans quelques instants, nous avons donc dans la question suivante de l'ordre du jour l'examen du budget de la CLI 2022 avec une présentation générale et puis un point justement qui est lié à cette enquête publique, à l'avis à donner par la CLI, et on fera une proposition dans ce cadre-là pour s'adjoindre d'une expertise complémentaire

**Jean-Yves FLOCHON** enchaîne avec le dernier point de l'ordre du jour.

## **6. Questions diverses : budget de la CLI 2022 (information)**

*Présentation par Jean-Yves FLOCHON, Président de la CLI*

**Jean-Yves FLOCHON** : peut-être que notre Directeur, M. COURTOIS, s'il souhaite apporter des compléments d'information, je peux peut-être le laisser ou répondre à d'autres questions si nécessaire.

**Franck COURTOIS, Département de l'Ain** : j'ai peu de choses à rajouter, comme le disait le président de la CLI, on a eu un échange avec la chargée de mission de la CLIGEET de Tricastin qui nous a un peu expliqué sa démarche, la mise en place d'un groupe de travail, l'accompagnement par un bureau d'étude indépendant et aussi pour nous aider sur une matière qui est quand même très très technique – je ne suis pas un spécialiste du nucléaire, et donc pour arriver à un avis de la CLI ; voilà à ce stade ; et donc un budget prévu comme l'évoquait M. FLOCHON de 14 000 € pour cette prestation.

**Jean-Yves FLOCHON** : On a une question qui concerne les locations de salles, je vous assure que la dernière fois, on n'a pas payé le chauffage, mais je le dis avec le sourire...et je remercie M. le Maire de Saint-Vulbas pour bien vouloir mettre à notre disposition sa salle pour nos réunions de CLI, c'est un élément important de bon fonctionnement.

Alors, les critères de choix du bureau d'étude qui va nous accompagner : aujourd'hui, on en est à la définition budgétaire, je pense que les critères nous seront définis par la suite, en tous cas moi je n'ai pas d'éléments aujourd'hui pour les préciser, M. COURTOIS a peut-être des éléments préalables.

**Franck COURTOIS** : non, je n'ai pas d'éléments, à ce stade, c'est quand même nouveau pour nous, c'est la première fois qu'on fera appel à un bureau d'études, on a échangé par visio avec la CLIGEET du Tricastin il y a une semaine, on fera ce qu'il faut pour choisir un bureau d'études indépendant et compétent en la matière, il en existe selon notre collègue du Tricastin, mais à ce stade, je n'ai pas plus de précisions.

**Jean-Yves FLOCHON** :...Oui, M. GUERRY fait remarquer que notre budget n'est pas [entièrement] consommé, cela dit, on est dans une logique de consommation qui correspond à nos besoins effectifs, et je rappelle que le Département y abonde les 50% qui ne relèvent pas de l'ASN, après s'il y a des besoins complémentaires, on verra s'il est nécessaire d'y faire appel...est-ce qu'il y a des remarques particulières sur ce budget prévisionnel?...voilà, l'estimation financière des 14 000 € pour le bureau d'études nous a semblé correspondre aux enjeux et en tous cas aux éléments de comparaison que nous avons pu obtenir, et il va de soi que nous associerons largement les membres de la CLI à ce travail à la fois préalable et ensuite sur la mise en œuvre de cette enquête publique...est-ce qu'il y a des compléments d'information, en particulier ? Les slides suivantes reprenaient me

semble-t-il les éléments chiffrés, arithmétiques, en les déclinant d'une façon un peu plus pratique et lisible mais sans apporter d'éléments de communication supplémentaires.

**Jean-Yves FLOCHON** termine la présentation des diapositives et, en l'absence de questions ou remarques supplémentaires, conclue la réunion vers 19h30 en faisant remarquer la préférence pour les CLI tenues en présentiel, remerciant l'ensemble des participants et ajoutant : *... vous avez compris que notre réunion de la CLI de ce soir s'était tenue de façon avancée dans le calendrier, en raison des prochaines échéances électorales qui nous ont amenés, de par la présence des services de l'État, de faire en sorte que nous soyons dans le timing des réserves qui vont suivre pour tous les services de l'État* ».

**ANNEXES** : présentations PPT d'EDF, de l'ASN et du Département de l'Ain